

PROGRAMME DE COOPERATION DECENTRALISEE BASSE-NORMANDIE / MACEDOINE

APPEL A PROJETS ANNUEL 2013-2014

Le Programme de coopération Basse-Normandie / Macédoine

Depuis 2006, la Région Basse-Normandie et la République de Macédoine coopèrent pour soutenir le développement territorial et les politiques de décentralisation en Macédoine. L'objectif est de renforcer l'ouverture au monde, et plus particulièrement à l'Europe, des deux espaces, Basse-Normandie et Macédoine, en répondant aux recommandations internationales, nationales et régionales en termes d'aménagement du territoire, de transfert de compétences et de respect du principe de subsidiarité.

En 2007, la Région Basse-Normandie et la République de Macédoine ont signé des accords triennaux de coopération, renouvelés en 2010 puis en 2012. Le projet est soutenu par le Ministère des Affaires Etrangères français, en lien avec l'Ambassade de France de Macédoine. La maîtrise d'œuvre du programme est déléguée à l'Association des Agences de la Démocratie Locale (AADL/ALDA), la Région Basse-Normandie constituant le maître d'ouvrage. Un bureau de la coopération décentralisée, basé à Skopje, coordonne les porteurs de projets sur le territoire macédonien.

Le programme implique différents échelons d'acteurs de la gouvernance locale sur les territoires de la Basse-Normandie et de la Macédoine: institutions politiques, collectivités territoriales, associations, établissements scolaires... Ainsi, 15 structures et 14 villes de Basse-Normandie et de Macédoine collaborent étroitement, et ont créé un réseau de la coopération autour des axes suivants: les technologies de l'information et de la communication au service des droits de l'Homme (liberté d'expression, propriété intellectuelle, protection des données privées), les stratégies jeunesse, les politiques patrimoniales, culturelles et touristiques, le développement rural.

Fin 2013 commence la troisième phase du programme de coopération décentralisée entre la Région Basse-Normandie et la République de Macédoine qui s'inscrit dans un programme triennal de coopération: 2013-2015.

Le nouveau triennal va réorienter très sensiblement son objet : il s'agira ici de l'axer sur 3 priorités :

- Coopération institutionnelle, y compris au niveau des villes ;
- Partenariats institutionnels sur la thématique des droits de l'Homme et de la paix ;
- Accompagnement de la Macédoine dans son intégration européenne via un appel à projets thématique axé sur la Mémoire, la réconciliation, la sauvegarde du patrimoine et les droits de l'Homme.

Ainsi, il est mis fin dans ce triennal au conventionnement systématique avec les binômes formels préexistants, même si ceux-ci pourront naturellement se coordonner entre eux pour répondre à l'appel à projets, à condition d'être concernés par les thématiques proposées.

Appel à projet

1.1 Objectifs et méthodologie

Le présent appel à projets a pour objectifs :

- de renforcer la mise en réseau des acteurs territoriaux à l'échelle de la Région Basse-Normandie, en cohérence avec les politiques européennes et nationales, et en lien avec les collectivités territoriales et les Centres macédoniens de développement régional
- de mettre en œuvre des projets transversaux, multi-acteurs et intersectoriels afin d'encourager un développement local structurant
- de promouvoir les échanges de compétences et d'expertises entre la Basse-Normandie et la Macédoine

Les porteurs de projets sont appelés à :

- privilégier une approche territoriale du développement qui prenne en considération les besoins et les potentiels locaux ;
- encourager la cohérence territoriale et le développement équitable et durable par la mise en concertation des différents niveaux de gouvernance et secteurs d'activités;
- favoriser la participation active des citoyens et de la société civile dans son ensemble ;
- renforcer les compétences des différents acteurs du développement territorial;
- sensibiliser au dialogue interculturel et au contexte européen;

- privilégier les actions de proximité pour impliquer les citoyens au débat public, et encourager l'émergence d'une citoyenneté européenne ;
- promouvoir la démocratie, la citoyenneté active, les droits de l'Homme et la paix en région Basse-Normandie et en République de Macédoine.

1.2 Thèmes définis pour les appels

Trois thèmes ont été retenus pour cet appel à projets sur l'année 2013/2014.

- Mémoire, paix et réconciliation,
- Sauvegarde du patrimoine,
- Droits de l'Homme.

Les projets devront traiter à minima l'une de ces thématiques et devront être mis en œuvre concrètement.

Tout projet ne s'inscrivant pas directement et explicitement dans l'une de ces thématiques ne pourra être retenu, sans que cela remette en cause son intérêt par ailleurs.

1.3 Critères d'éligibilité

Ce projet est ouvert aux acteurs des deux territoires, à savoir :

- associations loi 1901 et associations macédoniennes,
- collectivités territoriales,
- regroupements de collectivités locales,
- bureaux de développement régional de Macédoine,
- structures d'enseignement et de formation

Le projet devra impliquer :

- plusieurs partenaires sur les deux territoires. La mutualisation est fortement encouragée.
- des acteurs du développement local : institutions publiques, structures associatives, entreprises...

Les partenariats intersectoriels sont fortement encouragés.

Il est à noter qu'un seul dossier par structure dépositaire sera pris en compte.

1.4 Durée du projet

Les projets se dérouleront sur une période de 11 mois et débuteront le 1^{er} janvier 2014.

Ils peuvent être proposés sur 3 ans, la réponse à l'appel à projets 2013-2014 constituant la 1^{ère} phase d'un plan d'actions triennal à transmettre dans la réponse. La maîtrise d'ouvrage se réserve le droit de ne pas prolonger le financement si le projet ne répond pas aux objectifs fixés, au regard des bilans annuels qui devront être fournis par les porteurs de projets.

1.5 Critères d'attribution

Les projets seront retenus sur la base des critères suivants : type d'actions, impact en Basse-Normandie et en Macédoine, cohérence avec les thématiques.

- Type d'actions : projets se développant sur un territoire avec pour objectif la mise en réseau des acteurs locaux. Les critères de développement durable devront être mis en évidence.
- Impact : les actions devront impliquer les deux territoires, Basse-Normandie et Macédoine. La structure porteuse devra faire la preuve des engagements pris avec ses autres partenaires (mémoire d'entente, protocole d'intention etc...).
- Cohérence avec les thèmes.

Ne seront pas retenus les projets qui :

- Prévoient des actions sans bénéfices pour le territoire d'actions ;
- Prévoient des actions sur un seul des territoires de la coopération, soit la Basse-Normandie soit la Macédoine ;
- Relèvent d'un autre dispositif régional (les cofinancements du projet par d'autres financeurs sont encouragés);
- Visent au financement d'équipements ou d'infrastructures (investissement).
- Ne sont pas en pleine cohérence avec les thématiques avec un réel impact sur les territoires.

Tous les projets doivent s'inscrire dans la coopération entre la Région Basse-Normandie et la République de Macédoine. Ils doivent répondre aux objectifs globaux du programme de coopération, et suivre les règles de communication du projet.

1.6 Conditions de financement

Dans le cadre de l'appel à projets, la Coopération Basse-Normandie / Macédoine attribuera un soutien financier aux partenaires choisis. Le montant total des fonds attribués aux appels à projets s'élève à 90 000 euros/an.

Ce soutien s'élèvera à 50 % du budget prévisionnel du projet présenté. D'autre part, dans la constitution de ce budget, seul 7 % de la somme globale devront être dédiés à des frais de fonctionnement. Les porteurs de projets retenus devront absolument réaliser des bilans annuels à transmettre au maître d'ouvrage, qui validera alors la poursuite du financement en cas de projet pluriannuel.

1.7 Conditions administratives et financières

Une commission se réunira pour sélectionner les dossiers.

Cette dernière sera composée de représentants :

- du Conseil Régional de Basse-Normandie ;
- du Gouvernement macédonien ;
- de l'Association des Agences pour la Démocratie Locale (ALDA) ;
- de l'Institut International des Droits de l'Homme et de la Paix (2IDHP) ;
- de l'Ambassade de France en Macédoine.

A l'issue de la procédure de sélection, l'Association des Agences de la Démocratie Locale conventionnera avec la structure pour la mise en œuvre du projet, pour une durée de 11 mois.

Les bénéficiaires s'engagent à réaliser les actions pour lesquelles leur projet a été sélectionné, et à utiliser la subvention octroyée exclusivement à la réalisation de l'objet qui l'a motivé. En cas de forclusion, un titre de recette pourra être émis à l'encontre du bénéficiaire pour les sommes qui auraient déjà été versées.

Les bénéficiaires s'engagent à transmettre à la Région Basse Normandie un rapport intermédiaire annuel d'avancement des projets et d'exécution budgétaire.

La Région Basse-Normandie et l'Association des Agences de la Démocratie Locale se réservent le droit d'exercer un contrôle sur pièce et sur place, avant et après le versement de l'aide, afin de s'assurer du respect de la convention. Le bénéficiaire de la subvention s'engage à se soumettre à ce contrôle et fournir toutes les pièces justificatives des dépenses et recettes concernant son projet.

Le non-respect des obligations et règles définies dans le présent appel à projets pourra entraîner la résolution ou la résiliation de la convention passée, sans indemnité.

Toute modification de la convention fera l'objet d'un avenant écrit entre les parties, conclu dans les mêmes formes que la précédente convention.

1.8 Documents à soumettre

Seuls les dossiers complets seront soumis à sélection :

- 1 proposition narrative (modèle ci-joint)
- 1 proposition financière (modèle ci-joint)
- Statuts de la structure porteuse
- Accord de coopération sur ce projet entre les partenaires.

1.9 Langue

Les dossiers pourront être déposés par la structure porteuse dans sa propre langue : macédonien ou français.

1.10 Communication et visibilité

Les bénéficiaires de l'appel à projets devront assurer la communication et la visibilité de leurs actions et du programme de coopération. Les projets proposant un plan de communication développé seront privilégiés.

1.11 Procédure et Calendrier

DATES	ETAPES
15 septembre 2013	Lancement de l'appel à projet
15 novembre 2013	Clôture des dépôts de dossiers
1 ^{er} décembre 2013	Annonce des projets retenus
1 ^{er} janvier 2014	Lancement des projets

Les dossiers devront être transmis sous format électronique, avant le 15 novembre à :

bn-mk@aldaintranet.org

Contacts

Bureau de la coopération Basse-Normandie/Macédoine à Skopje

Ivana Dimitrovska, Chef du bureau

Adresse: Bld Partizanski Odredi 15a, 2/2, 1000 Skopje, Macédoine

www.bn-mk.org

bn-mk@aldaintranet.org